



Conseil d'administration

Délibération du 15 juillet 2026

POINT 4: CONVENTIONS ET AVENANTS DIVERS

Exposé des motifs

Il s'agit de l'actualisation du tableau des conventions et avenants divers liant le Crous de Corse à des partenaires et administrations.

Ces conventions et avenants concernent les Services Centraux et les Directions d'Unité de gestion Restauration et Hébergement.

Ce point a été ajourné lors de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2026, suite à l'intervention du Syndicat des personnels STC.

Délibération

- Politique partenariale de la structure - Actualisation du tableau des conventions

Pour	7
Contre	3
Abstentions	4

Unanimité	Oui	Non
		x

Fait à Corte le 16 juillet 2026

Le Recteur de la Région Académique Corse

Rémi-François PAOLINI

